

## Des merveilles riveraines – Protéger nos zones riveraines grâce à ALUS

par Maryjane McLaren

mars 2007

Le projet de recherche ALUS (Alternative Land Use Services) n'aurait pu venir à un meilleur moment pour le producteur Mark Gill. M. Gill, qui est agriculteur dans la municipalité rurale de Blanshard, considérait la possibilité d'apporter des changements à ses terres agricoles moins productives quand il a entendu parler d'ALUS.

« Je pense que c'est un bon programme parce que moi-même, en temps que jeune agriculteur, je veux être en mesure d'améliorer mes terres, a indiqué M. Gill. Ce programme aide les agriculteurs qui se demandent quoi faire de leurs terres à prendre une décision. »

Grâce à ALUS, les producteurs peuvent inscrire leurs terres écosensibles, leurs aires naturelles, leurs terres humides et leurs zones riveraines. Les terres inscrites sont préservées ou assainies afin d'offrir des avantages environnementaux pour lesquels les producteurs reçoivent une prime selon un taux par acre. M. Gill a inscrit les zones riveraines de ses 4 100 acres dans le cadre du projet ALUS et il recevra environ 8 000 \$ par année parce qu'il a franchi la première étape en vue de protéger toutes les ressources écologiques importantes de son exploitation agricole.

M<sup>me</sup> Melanie Dubois, spécialiste principale des zones riveraines et de la biodiversité de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, a expliqué pourquoi les zones riveraines sont importantes en ce qui concerne le paysage terrestre, et a souligné les avantages environnementaux offerts par ces zones. Les zones riveraines permettent notamment de capter les sédiments, de créer et de maintenir des berges, de retenir l'eau et de stocker de l'énergie, d'alimenter les nappes souterraines, de filtrer l'eau et de créer des zones tampons, de réduire et de dissiper l'énergie, de préserver la biodiversité et de favoriser la production primaire.

« Les zones riveraines sont des systèmes assez dynamiques », a ajouté M<sup>me</sup> Dubois en expliquant qu'on entend par zone riveraine toute zone verte autour des rivières, des lacs, des marécages et des ruisseaux. « Voici notre explication préférée : si vos bottes sont sèches, vous vous trouvez dans la zone supérieure; si vos bottes sont trempées, vous vous trouvez dans la zone riveraine; si vos bottes sont pleines, vous vous trouvez dans la zone aquatique. »

En captant naturellement les sédiments ou les contaminants se trouvant dans l'eau, les zones riveraines aident à créer et à maintenir les berges tout en filtrant l'eau qui passe.

« Une zone riveraine saine aide à contrebalancer l'érosion causée par les inondations et les dommages causés par le piétinement des êtres humains et du bétail, a indiqué M<sup>me</sup> Dubois. La plupart des zones riveraines ne sont que des plaines inondables, mais elles servent à une fin très précise. Quand l'eau inonde une rivière, la zone riveraine en ralentit le débit, demeure rattachée aux berges, retient l'eau et stocke de l'énergie. »

M<sup>me</sup> Dubois espère que les agriculteurs sont prêts à participer aux programmes comme ALUS visant à protéger et à assainir ces précieuses ressources riveraines. Elle espère aussi que le programme aidera les agriculteurs près des zones riveraines à reconnaître qu'il y a des options qui s'offrent à eux.

« C'est une question d'être proactif et de transmettre ce message parce qu'il y a des options, a précisé M<sup>me</sup> Dubois. Voilà l'objectif d'ALUS. Pour trouver un équilibre, nous devons tous participer. »

M. Gill est d'accord que le programme ALUS doit répondre aux besoins des agriculteurs tout en protégeant l'environnement.

« Au fil des ans, la faune a beaucoup endommagé mes terres agricoles, donc si l'aide des agriculteurs est sollicitée pour préserver la faune, il faudrait les payer pour gérer la faune, a indiqué M. Gill. Si un programme comme celui-ci avait été en existence il y a 20 ans, le paysage d'aujourd'hui aurait été très différent et beaucoup plus sain. »

« Je pense que les producteurs se sentent obligés d'utiliser la totalité de leurs terres afin d'augmenter leur production, a ajouté M<sup>me</sup> Dubois. On ne peut pas simplement empêcher l'exploitation des zones riveraines. Ces zones sont à risque, et sans un programme comme ALUS, nous allons à la longue sentir les conséquences en ce qui concerne la qualité de l'eau. »

Le projet de recherche manitobain a été lancé en 2005 et doit durer trois ans dans la municipalité rurale de Blanshard, au nord-ouest de Brandon, au Manitoba. Parmi les agriculteurs et propriétaires fonciers de la municipalité, 75 % d'entre eux ont inscrit volontairement certaines de leurs terres humides, aires naturelles, zones riveraines et terres écosensibles pour la première année du projet ALUS. Ils reçoivent un versement de 5 à 25 \$ par acre.

Le projet de recherche ALUS est financé par le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la Delta Waterfowl Foundation, le Conseil d'adaptation rurale du Manitoba, Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba et la municipalité rurale de Blanshard. L'expertise technique nécessaire est fournie par la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, le District de conservation de la rivière Little Saskatchewan, Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, et Agriculture et Agroalimentaire Canada – Administration du rétablissement agricole des Prairies. Le concept ALUS a d'abord été mis au point par Keystone Agricultural Producers. Le projet est administré par la Société des services agricoles du Manitoba.

Pour obtenir plus de renseignements sur le projet ALUS dans la municipalité rurale de Blanshard, veuillez communiquer avec le directeur du projet, M. Steve Hamm, au 204 566-2270 ou à l'adresse [lsrkd.gis@inetlinkwireless.ca](mailto:lsrkd.gis@inetlinkwireless.ca).